



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 1 octobre 2020

Contact: Rémy Kohlsaat

Nos réf: REG/OPPO/2016407

Téléphone: +31 70 349 11 59

Dossier: United States Polo Association (E 004998696) vs Modevertrieb Sarnacchiaro GmbH (I 1542802)

Avis de refus provisoire consécutif à une opposition

Concerne :

Refus provisoire partiel

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus partiel provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

1542802

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

Modevertrieb Sarnacchiaro GmbH
Luxemburger Str. 118

50354 Hürth
Allemagne

III. Motif de refus :

Le 29 septembre 2020, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement : voir annexe

date de dépôt : voir annexe

marque : voir annexe

titulaire de la marque : voir annexe

liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 2 décembre 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

VIII. Irrégularités :

Pas d'application.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère l'anglais comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français, néerlandais ou anglais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 1 novembre 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera l'anglais

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

X. Oppositions multiples :

Nous vous informons qu'une autre opposition a été introduite contre la marque susmentionnée le 11-09-2020 (No. 2016362). Les différentes oppositions contre le



dépôt susmentionné seront toutes examinées. L'Office ne reportera donc pas l'examen de l'une ou l'autre des oppositions. La suite des différentes procédures ainsi que les délais en vigueur seront communiqués aux deux parties concernées pour chaque opposition.

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Rémy Kohlsaat
Examineur

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

United States Polo Association
1400 Centrepark Blvd. Suite 200
33401 West Palm Beach
Etats-Unis d'Amérique

MANDATAIRE

CMS DeBacker CVBA
Terhulpesteenweg 178
1170 Brussels
Belgique

Droit invoqué 1



Marque :
Numéro : E 004998696
Date du dépôt : 05-04-2006
Date d'enregistrement : 16-02-2007
Date de début de l'obligation d'usage : 16-02-2007
Date de priorité :
Date d'échéance : 05-04-2026
Classes : 14 18 25
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :

18 *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

Opposition

Numéro : 2016407

date d'introduction : 29-09-2020

(suite)

25 *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

Opposition

Numéro : 2016407

date d'introduction : 29-09-2020

(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

Modevertrieb Sarnacchiaro GmbH
Luxemburger Str. 118
50354 Hürth
Allemagne

MANDATAIRE

Brandstock Legal GmbH
Rueckertstrasse 1
80336 Munich
Allemagne

MARQUE :



HARVEY MILLER POLO CLUB

Numéro : I 1542802

Date du dépôt : 25-11-2019

Date de publication : 30-07-2020

Classes : 18 24 25

Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :

18 *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

25 *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

L' opposition est recevable